



MICHEL SAVIN

**Sénateur de l'Isère
Maire de Domène**

Membre de la
commission de
la Culture, de
l'Éducation et
de la
Communication

Monsieur Claude Rouge
Collectif départemental de défense du
service public postal en Isère
C/o Jean Pierre Laroche
403 Route du Village
38110 Saint-Victor de Cessieu

Grenoble, le 20 Avril 2015

MS/CI

Cher Monsieur,

Vous m'aviez fait part de la constitution du collectif départemental de défense du service public postal en Isère et de ses actions, destinées à maintenir des bureaux de poste de plein exercice, répondant aux besoins réels de la population.

Partageant vos préoccupations et ayant été sollicité à plusieurs reprises par des élus confrontés à la réduction de ce service dans leurs communes, j'étais intervenu auprès de Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique pour attirer son attention sur la nécessité de maintenir une véritable offre de services publics et de services au public en zone rurale.

Je vous prie de trouver, ci-joint, la réponse que le Ministre vient de me faire parvenir. J'ai particulièrement noté la précision qu'il a apportée pour l'Isère, indiquant que compte tenu des dysfonctionnements locaux, sur lesquels les élus ont appelé son attention, il avait rappelé au Président de la Poste, l'importance du contrat de présence postale et lui avait demandé de le tenir informé de l'évolution de la situation locale et des mesures prises pour rétablir le lien de confiance entre les parties.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement.

Michel Savin



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le 14 AVR. 2015

Nos Réf. : EIN/2015/2064

Vos Réf. : Votre lettre du 05/01/2015

Monsieur le Sénateur-Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des bureaux de poste dans votre département.

La loi du 2 juillet 1990 prévoit que La Poste a l'obligation de faire en sorte que, sauf circonstances exceptionnelles, 90 % de la population de chaque département soit éloignée de moins de cinq kilomètres et de moins de vingt minutes de trajet automobile, des plus proches points de contact de La Poste. Le réseau de La Poste doit en outre comporter au moins 17 000 points de contact au plan national. Au niveau local, cette mission est mise en œuvre dans le cadre d'une concertation au sein des commissions départementales de présence postale territoriale. Dans le département de l'Isère, 97,4 % de la population se trouve à moins de 5 km et à moins de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact.

Il me semble nécessaire que la Poste, dans le respect du cadre législatif et réglementaire qui s'impose à elle et avec le souci de la concertation, mette en place des solutions équilibrées afin de pérenniser la présence postale sur l'ensemble du territoire. Elle répond à sa mission de service public en adaptant ses points de contact à l'évolution des modes de vie et de consommation des clients, « notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale ». Le département de l'Isère compte 300 points de contacts dont 115 agences postales communales et 39 relais poste commerçant.

Le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 permet les transformations de bureaux de poste en partenariats. Ces partenariats, qui favorisent la maîtrise des coûts associés à la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste, apportent des solutions d'évolution du réseau répondant à la fois aux attentes des élus et des citoyens et aux contraintes économiques de l'entreprise, confrontée à une décroissance forte des volumes de courrier transportés comme des opérations effectuées aux guichets dans certaines zones.

Le Premier Ministre a annoncé lors du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 un partenariat national et innovant avec La Poste pour permettre à des bureaux de poste qui sont aujourd'hui en déficit d'activité d'accueillir des Maisons de services aux publics. Ce projet volontariste de l'Etat vise à permettre la fourniture de services administratifs et publics de qualité et de proximité dans tous les territoires.

.../...

Monsieur Michel SAVIN
Sénateur de l'Isère
Maire de Domène
4 bis avenue Jean Perrot
38000 Grenoble


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Concernant les horaires d'ouverture et l'ouverture des bureaux le samedi, d'une manière générale, le développement de services numériques entraîne une modification de fréquentation des bureaux de poste, dont la diminution a été de 2,9 % en 2013. Dans ce cadre, afin de garantir la meilleure efficacité économique et sociale de son réseau, La Poste est tenue d'adapter les horaires des bureaux à leur usage effectif.

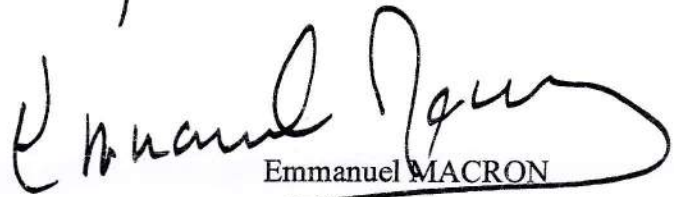
Le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 définit les conditions dévolution et les modalités d'information sur les horaires d'ouverture d'un bureau de poste situé en zone prioritaire. C'est ainsi que toute évolution de l'amplitude horaire d'ouverture d'un bureau de poste doit faire l'objet d'un rapport formalisé par La Poste et remis au maire de la commune concernée, qui dispose d'un délai de trois mois pour transmettre ses observations dans le cadre d'un dialogue avec le représentant de La Poste. Une seule évolution de l'amplitude horaire d'un bureau de poste est possible pendant la durée du contrat. La modification de l'amplitude horaire d'ouverture d'un bureau de poste doit être proportionnée à l'évolution de l'activité constatée sur les 36 derniers mois.

Enfin, le contrat prévoit que la réduction des horaires d'ouverture d'un bureau de poste ne peut conduire à une amplitude inférieure à 12 heures par semaine.

S'agissant plus particulièrement de l'Isère, compte tenu des dysfonctionnements locaux sur lesquels les élus et mes services ont attiré mon attention, j'ai écrit au Président de La Poste pour lui rappeler l'importance que j'accorde au respect du contrat de présence postale. Je lui ai en outre demandé de me tenir informé de l'évolution de la situation locale et des mesures prises pour rétablir le lien de confiance entre les parties prenantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bi d'us,


Emmanuel MACRON